



Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes
 Tél. : 04 50 25 63 24 - Courriel : contact@proximiti.fr
 Siège administratif : 78, place de l'Hôtel de Ville - 74130 Bonneville
 Siège social : Maison de Pays - 74800 Le Rocher sur Foron



Compte-rendu affiché
 Du 24 09 2014 au 4/11/2014
 Syndicat Mixte
 des 4 Communautés de Communes
SM4CC
 Le Président du SM4CC
 Gilbert ALLARD

COMITE SYNDICAL
SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 2014 – 14H30
COMPTE-RENDU D’AFFICHAGE

**Le procès verbal *in extenso* de la séance du Comité Syndical
 est consultable dès son approbation sur simple demande
 auprès du Secrétariat du Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes
 (78, place de l’Hôtel de Ville à Bonneville)**

L’an deux mille quatorze, le cinq septembre, à quatorze heures trente, le Comité syndical s’est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes du Pays Rochois, sous la présidence de Monsieur Gilbert ALLARD, Président.

- Date de convocation : le 18 août 2014
- Nombre de délégués en exercice : 18
- Nombre de délégués présents : 13
- Nombre de délégués donnant pouvoir : 1
- Nombre de délégués votants : 14

DELEGUES PRESENTS :

Délégués titulaires :

Monsieur ALLARD Gilbert, Monsieur GAILLARD Marin, Monsieur LAMOUILLE Cédric, Monsieur BOUQUERAND Claude, Monsieur VALLI Stéphane, Monsieur MERMIN Jean-Pierre, Monsieur SAVOINI Serge, Monsieur LAYAT Didier, Monsieur MAURIS DEMOURIOUX Bertrand, Monsieur FOREL Bruno, Monsieur FAVRE Louis, Monsieur CICLET Jean-François, Monsieur MONATERI Pierre.

Délégués suppléants :

Monsieur TOLETTI Daniel

Délégués ayant donné pouvoir :

Monsieur PITTET Serge a donné pouvoir à Monsieur TOLETTI Daniel

Délégués excusés :

Monsieur RATSIMBA David, Véronique GIRAUD, Claire ROCH, Virginie LEFEVRE, Nicole MONTESSUIT, Guy FLAMMIER, Marie-Laure MEYER, Martial SADDIER, Christian SARREBOUBEE, Marc CHUARD, Rémi

London 1871
Printed and Published by
S.W. Parry



Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes
 Tél. : 04 50 25 63 74 - Courriel : contact@proximiti.fr
 Siège administratif : 76, place de l'Hôtel de Ville - 74130 Bonneville
 Siège social : Maison de Pays - 74600 La Roche sur Faron



DELSANTE, Serge PITTET, Danielle ANDREOLI, Michel CHATEL, Monsieur CHATEL Bernard, Madame NOEL-SANDRIN Nelly, Monsieur MAUME Philippe, Sylvie ROSSET, Nathalie ARRAMBOURG, Nadine PERRINET, Denise FERNANDES

Monsieur Marin GAILLARD est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président salue les délégués et les remercie de leur présence.

La réunion débute à 14h40.

Monsieur le Président propose au Comité le retrait du point 5 inscrit à l'ordre du jour. En effet, la Communauté de communes Arve et Salève a sollicité par courrier en date du 8 septembre 2014, le retrait de ce point afin qu'il soit préalablement débattu et qu'une réflexion soit menée sur la mise en place de l'équivalent d'une carte « Déclit » précédemment proposée par le Conseil Général.

Le Comité accepte la demande de Monsieur le Président et le point n°5 susnommé est retiré de l'ordre du jour et ce, à l'unanimité (14 voix pour).

N°2014 09 048 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – DELEGATIONS DE FONCTIONS – DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS CONSENTIES AU PRESIDENT

Monsieur le Président rend compte des délégations de compétence suivantes :

- Décision n°2014-02 en date du 26 juin 2014 : désignation d'un cabinet d'avocat pour le suivi des contentieux dans le cadre de l'appel d'offres « exécution de services de transports scolaires sur le périmètre du SM4CC » ;
- Décision n°2014-03 en date du 15 août 2014 : convention 2014 - 2020 d'occupation de locaux par le syndicat mixte des 4 Communautés de communes situés dans l'Immeuble « le Central » - 62, Place de l'Hôtel de Ville à Bonneville.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (14 voix pour) :

☞ Prend connaissance des décisions N°2014-02 à 2014-03,

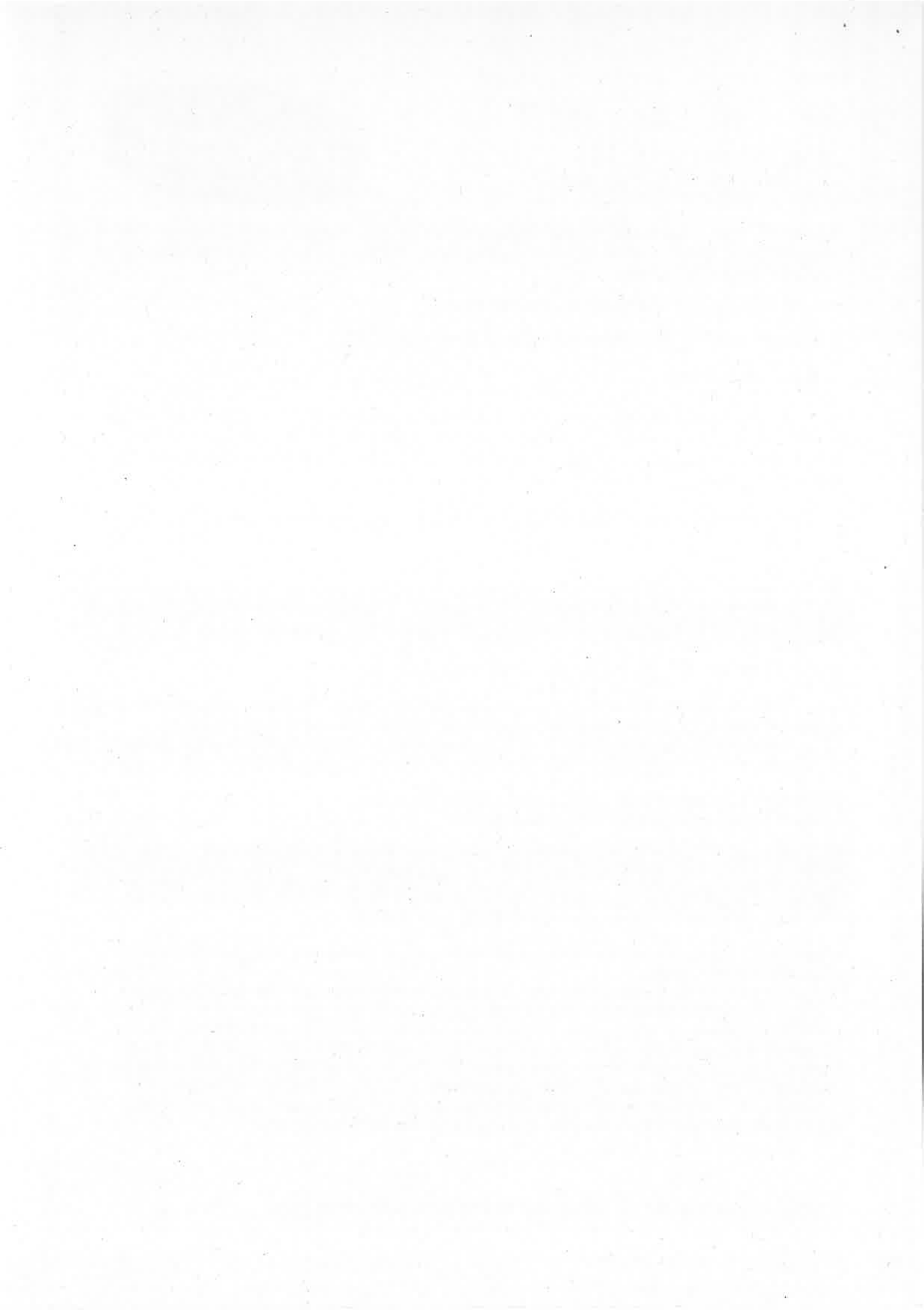
N°2014 09 049 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – TRANSPORTS – REGLES DE PRISE EN CHARGE DANS LES TRANSPORTS SCOLAIRES SUR LE PERIMETRE DU SM4CC

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (14 voix pour) :

☞ Approuve la délégation donnée au Bureau du Proximité/SM4CC pour la rédaction du règlement intérieur des transports scolaires Proximité ;

☞ Approuve le renvoi au règlement des transports scolaires du Département pour tous les points relatifs à l'ouverture du droit au transport scolaire, les modalités d'usages des élèves transportés sur le réseau SNCF, les conditions d'organisation et de financement, les normes en matière de nombre d'élèves, d'itinéraires, d'horaires, de temps de parcours et de points d'arrêt, de création, modification et suppression des services et arrêt de cars, les cartes de secteurs de rattachement aux établissements publics et privés et les tableaux des options et sections ; telles que définies dans le règlement départemental des transports scolaires en date du 21 juillet 2014 ;

☞ Autorise M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.





Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes
Tél. : 04 50 25 63 24 - Courriel : contact@proximiti.fr
Siège administratif : 7B, place de l'Hôtel de Ville - 74130 Bonneville
Siège social : Maison de Pays - 74800 La Roche sur Foron



N°2014 09 050 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS ET SECOURS – MISE EN PLACE DU DISPOSITIF D'ALLOCATION INDIVIDUELLE AU TRANSPORT

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à la majorité - 13 voix pour, 1 contre (Daniel TOLETTI) :

- ↳ Approuve les modalités d'attribution de l'allocation individuelle de transport telles définies ci-avant ;
- ↳ Dit que les crédits budgétaires sont inscrits au compte 658 « charges diverses de gestion courante » du Budget Annexe et prévus dans les mêmes conditions aux budgets suivants ;
- ↳ Autorise M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N°2014 09 051 - FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – CONVENTION TRIENNALE 2014-2017 RELATIVE AUX MODALITES DE PRISE EN CHARGE DU TRANSPORT DES ELEVES DE L'ECOLE PRIMAIRE DE VOUGY

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (14 voix pour) :

- ↳ Approuve la convention avec la Commune de Vougy relative aux modalités d'organisation des transports scolaires des élèves non pris en charge,
- ↳ Approuve les modalités financières de cette convention,
- ↳ Autorise M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N°2014 09 052 - FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – CONVENTION TRIENNALE 2014-2017 RELATIVE AUX MODALITES DE PRISE EN CHARGE DU TRANSPORT DES ELEVES DE L'ECOLE D'ONNION

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (14 voix pour) :

- ↳ Approuve la convention avec la Commune d'Onnion relative aux modalités d'organisation des transports scolaires des élèves non pris en charge,
- ↳ Approuve les modalités financières de cette convention,
- ↳ Autorise M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

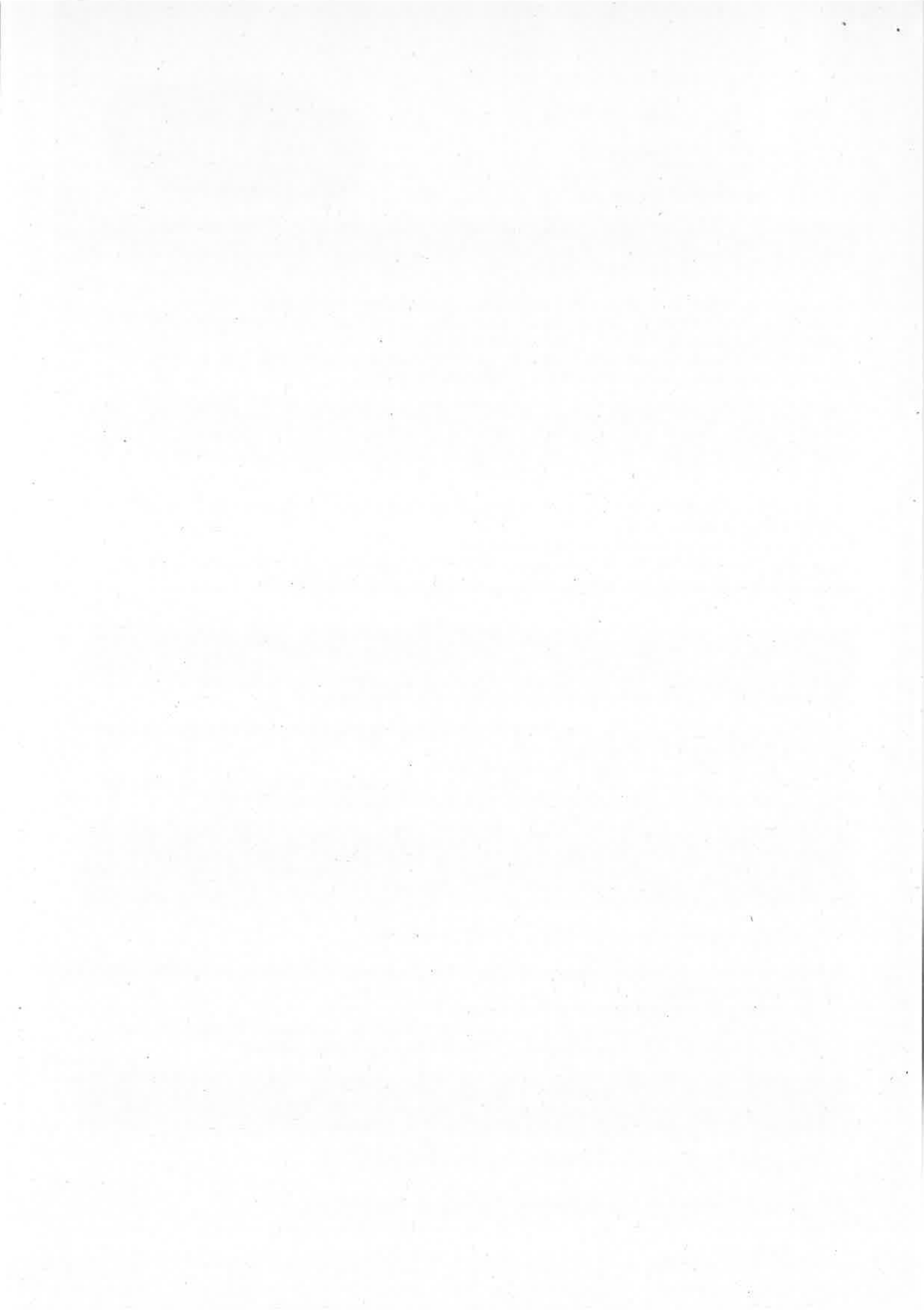
N°2014 09 053 - FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – CONVENTION TRIENNALE 2014-2017 RELATIVE A L'ORGANISATION ET AU FINANCEMENT DU TRANSPORT DES ELEVES DE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE DES ECOLES D'ARCULINGE ET ESERY

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (14 voix pour) :

- ↳ Approuve la convention avec la Commune de Reignier-Esery relative aux modalités d'organisation des transports scolaires des élèves non pris en charge,
- ↳ Approuve les modalités financières de cette convention,
- ↳ Autorise M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N°2014 09 054 - FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – CONVENTION TRIENNALE 2014-2017 RELATIVE AUX MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES ELEVES SITUES A MOINS DE 3 KMS SUR LA COMMUNE DE SAINT-JEOIRE

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (14 voix pour) :





Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes
 Tél : 04 50 25 63 24 - Courriel : contact@proximiti.fr
 Siège administratif : 78, place de l'Hôtel de Ville - 74130 Bonneville
 Siège social : Maison de Pays - 74800 La Roche sur Foron



- ☞ Approuve la convention avec la Commune de Saint-Jeoire relative aux modalités d'organisation des transports scolaires des élèves non pris en charge,
- ☞ Approuve les modalités financières de cette convention,
- ☞ Autorise M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N°2014 09 055 - FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – CONVENTION TRIENNALE 2014-2017 RELATIVE AUX MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES ELEVES SITUES A MOINS DE 3 KMS SUR LA COMMUNE DE LA TOUR

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (14 voix pour) :

- ☞ Approuve la convention avec la Commune de La Tour relative aux modalités d'organisation des transports scolaires des élèves non pris en charge,
- ☞ Approuve les modalités financières de cette convention,
- ☞ Autorise M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N°2014 09 056 FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – CONVENTION TRIENNALE 2014-2017 RELATIVE AUX MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES ELEVES DE MIJOUET ET JUFLY A DESTINATION DE L'ECOLE DE FILLINGES

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (14 voix pour) :

- ☞ Approuve la convention avec la Commune de Fillinges relative aux modalités d'organisation des transports scolaires des élèves non pris en charge,
- ☞ Autorise M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N°2014 09 057 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE – ATTRIBUTION D'UN SIEGE SUPPLEMENTAIRE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FAUCIGNY GLIERES.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (14 voix pour) :

- ☞ Approuve l'attribution d'un siège supplémentaire à la Communauté de communes Faucigny Glières ;
- ☞ Autorise M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

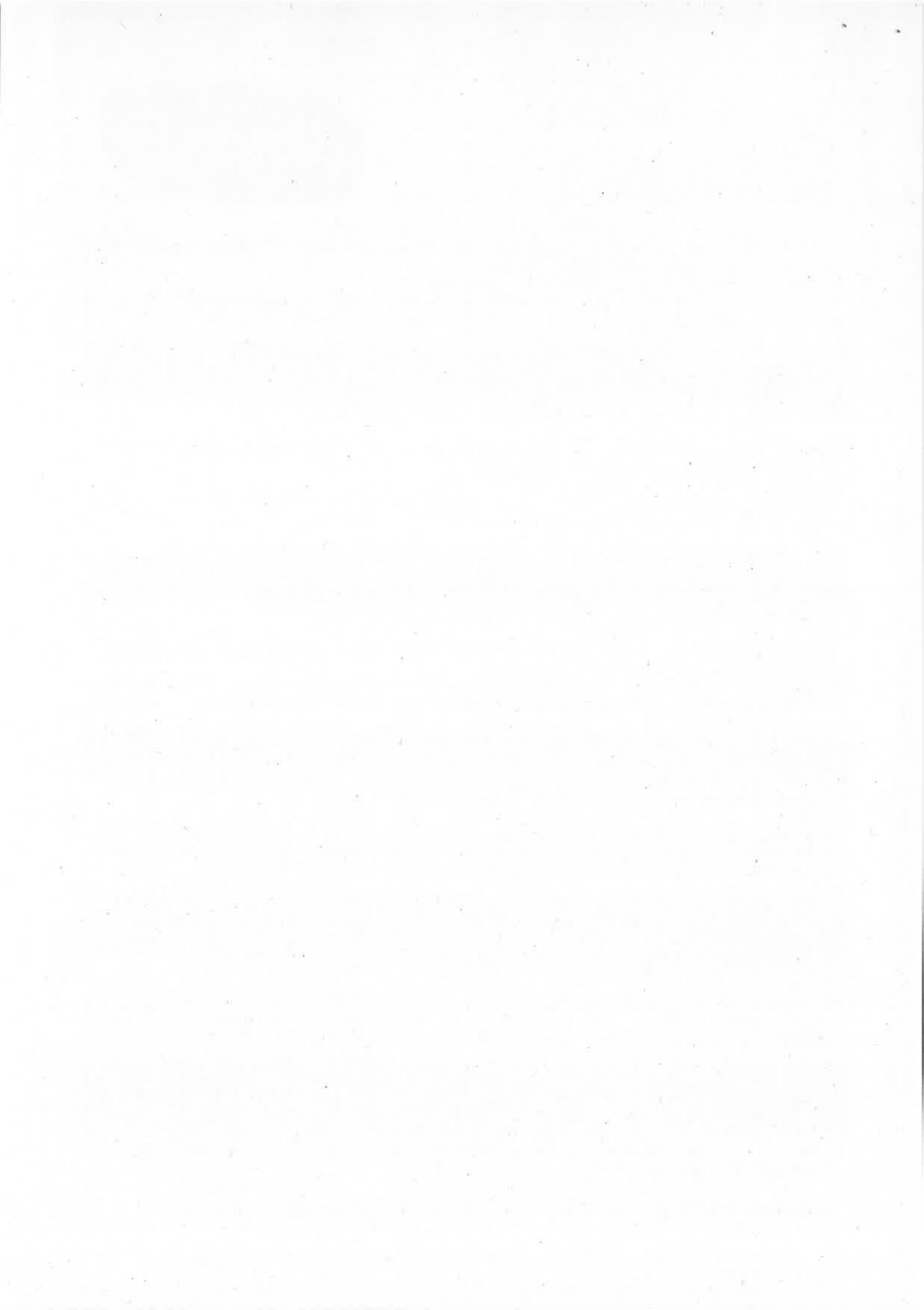
N°2014 09 058 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE – ATTRIBUTION D'UN SIEGE SUPPLEMENTAIRE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROCHOIS

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (14 voix pour) :

- ☞ Approuve l'attribution d'un siège supplémentaire à la Communauté de communes du Pays Rochois ;
- ☞ Autorise M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N°2014 09 059 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE - COMPOSITION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DES 4 COMMUNAUTES DE COMMUNES

Monsieur le président expose que par courrier en date du 2 septembre 2014 Monsieur Stéphane VALLI démissionne de son poste de 1er Vice-Président du Syndicat Mixte des 4 Communautés de communes. Il conserve cependant sa fonction de délégué syndical au SM4CC.





Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes
 Tel : 04 50 25 63 24 - Courriel : contact@proximiti.fr
 Siège administratif : 7B, place de l'Hôtel de Ville - 74130 Bonneville
 Siège social : Maison de Pays - 74800 La Roche sur Foron



Le Comité Syndical sera invité à :

↳ Procéder à l'élection du (de la) Premier(e) Vice-président(e)

Pour la fonction de Premier Vice-président :

CONSIDERANT la candidature de Monsieur Jean-Pierre MERMIN pour la fonction de Premier Vice-président du Syndicat Mixte des 4 Communautés de communes ;

VU le résultat du dépouillement du 1er tour de scrutin :

Nombre de délégués syndicaux présents : 14
 Nombre de délégués n'ayant pas pris part au vote : 0
 Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14
 Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
 Nombre de bulletin exprimés : 14
 Nombre de suffrages obtenus : 14
 (Majorité absolue fixée à : 8)

Monsieur Jean-Pierre MERMIN ayant obtenu quatorze voix (14) et donc la majorité des suffrages exprimés, est proclamé élu Premier Vice-président, a décidé d'accepter cette fonction et est immédiatement installé.

N°2014 09 060 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE – ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DES 4 COMMUNAUTES DE COMMUNES

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

↳ PROCEDE à la désignation de 1 membre du bureau :

Pour la fonction de membre du bureau du SM4CC :

Pour la fonction de membre de Bureau :

CONSIDERANT la candidature de Monsieur Stéphane VALLI pour la fonction de membre du bureau du SM4CC ;

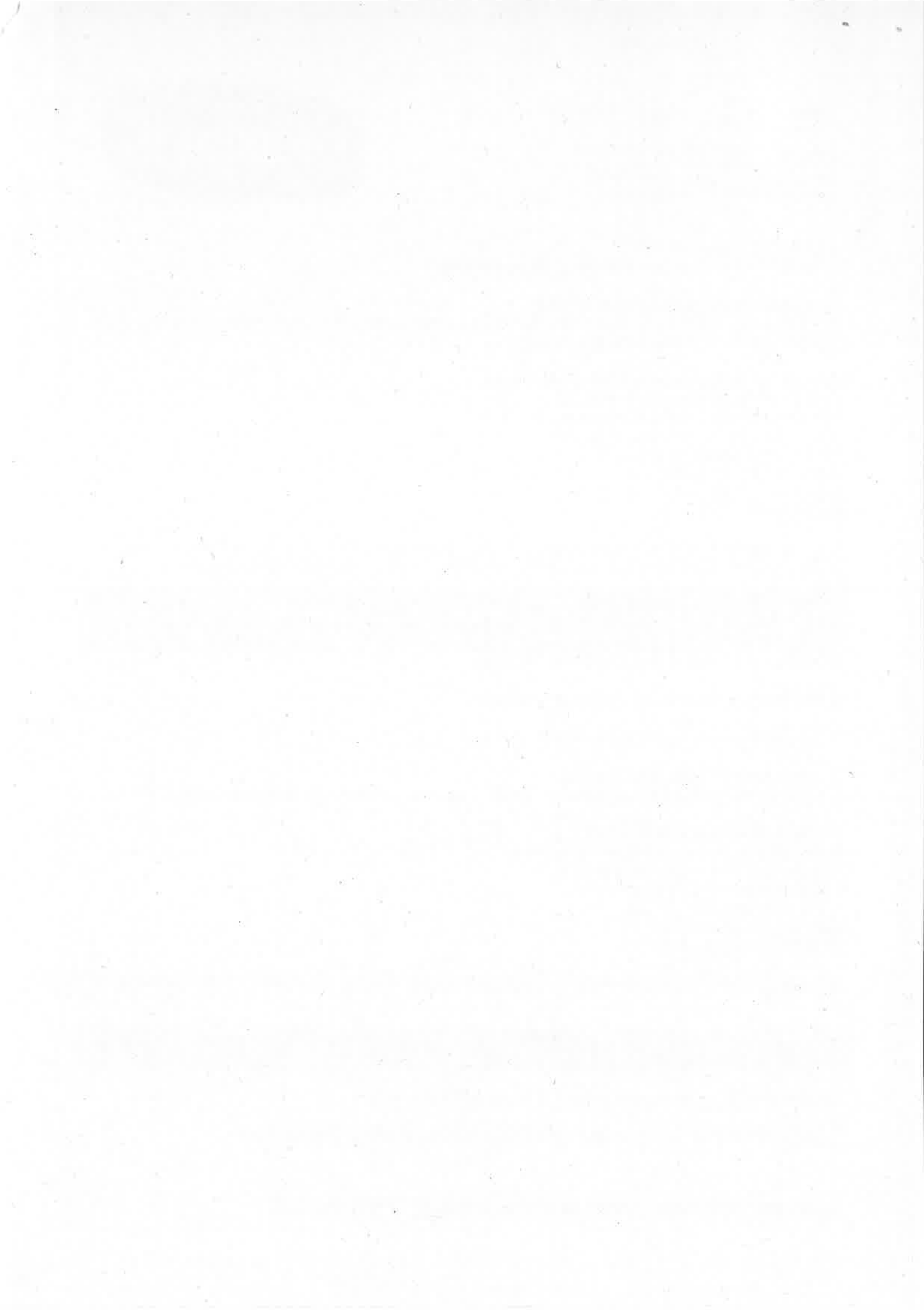
Nombre de délégués syndicaux présents : 14
 Nombre de délégués n'ayant pas pris part au vote : 0
 Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14
 Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
 Nombre de bulletin exprimés : 14
 Nombre de suffrages obtenus : 14
 (Majorité absolue fixée à : 8)

Monsieur Stéphane VALLI ayant obtenu 14 voix et donc la majorité des suffrages exprimés, est proclamé membre du bureau.

N°2014 09 061 - FINANCES LOCALES – EMPRUNTS –OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE : BUDGET PRINCIPAL

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (14 voix pour) :

↳ Fixe à 200 000 Euros le montant plafond de la ligne de trésorerie pour le budget principal ;





Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes
 Tel : 04 50 25 63 24 - Courriel : contact@proximiti.fr
 Siège administratif : 76, place de l'Hôtel de Ville - 74130 Bonneville
 Siège social : Maison de Pays - 74800 La Roche sur Foron



- ↳ Autorise M. le Président à négocier librement les conditions financières de la ligne de trésorerie avec les établissements bancaires ;
- ↳ Autorise M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N°2014 09 062 - FINANCES LOCALES - EMPRUNTS - OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE : BUDGET ANNEXE

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (14 voix pour) :

- ↳ Fixe à 1 000 000 Euros le montant plafond de la ligne de trésorerie pour le budget principal ;
- ↳ Autorise M. le Président à négocier librement les conditions financières de la ligne de trésorerie avec les établissements bancaires ;
- ↳ Autorise M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N°2014 09 063 - FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGETAIRES - BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE - VIREMENT DE CREDITS

Monsieur le Président expose qu'au vu des crédits disponibles au chapitre 66, il convient de modifier un article de la section de fonctionnement comme suit :

Budget principal 2014 :
 Section de fonctionnement

Crédits à ouvrir – Chapitre 66		Crédits à réduire – Chapitre 011	
Article 673 « Titre annulé sur exercice antérieur »	2700€	Article 6236 « Catalogues et imprimés »	2700€
TOTAL	2700€	TOTAL	2700€

- Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (14 voix pour) :
- ↳ Approuve la décision modificative n°1 du Budget principal transport à la demande, comme détaillée ci-dessus,
 - ↳ Autorise M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h13.

Le Président,
 Gilbert ALLARD


 Syndicat Mixte
 des 4 Communautés de Communes
SM4CC

